



**DELIBÉRATION N°91/2022**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

**OBJET :**

**URBANISME**

**Convention de mise à disposition à titre gracieux d'une parcelle par la Société des Eaux de Volvic**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2022

**Etaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Joël BAUDRIER – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN.

**Etaient représentés :**

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT  
Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER  
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI  
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM  
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

La Société des Eaux de Volvic est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain sur le site dit du « Goulet ». Parmi ces parcelles figurent celle sur laquelle est érigé l'« Espace d'information Volvic » et celle donnée à bail au bénéfice de M. Christophe Gay.

La Commune de Volvic a sollicité la Société des Eaux de Volvic pour la mise à disposition d'une partie de parcelle lui appartenant en vue d'y installer une citerne à incendie. Cette installation contribuera à remédier au problème de pression insuffisante de la bouche à incendie située sur le site signalé de manière récurrente lors des visites périodiques relatives à l'espace d'information par la Commission de sécurité.

Cette citerne aura pour objectif de fournir l'eau en quantité nécessaire en cas d'incendie sur l'ensemble du site du Goulet, d'où le choix de l'emplacement pour lequel le SDIS a émis un avis favorable.

La Société des Eaux de Volvic ayant intérêt à ce que toute mesure permettant d'améliorer la sécurité du périmètre soit prise, elle a, par conséquent, accepté de mettre à disposition de la Commune de Volvic une partie de parcelle cadastrée AH 128 lui appartenant en vue d'y installer ladite citerne à incendie.

La mise à disposition de la parcelle sera, notamment, effectuée dans les conditions exposées ci-après :

Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20220908-91-2022-DE  
Date de réception préfecture : 09/09/2022

- La mise à disposition est exclusivement destinée à l'installation d'un modèle de citerne incendie pouvant être aisément déplacé,
- La mise à disposition est consentie à titre gracieux,
- La Commune de Volvic s'engage à occuper la partie de la parcelle objet de la mise à disposition en conformité avec les lois et règlements applicables et à respecter les conditions d'occupation précisées dans le projet de convention joint au présent rapport.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Société des Eaux de Volvic et la Commune de Volvic ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 09/09/2022  
Publié ou notifié  
Le : 09/09/2022

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

